

Le présent registre, contenant quatre
feuilles, premier et dernier compris, a été par nous, Auguste
François Jotin, Président du Tribunal Civil de
première Instance, séant à Brest, département du Finistère, signé,
chiffre et paraphé, pour servir à constater les mariages qui auront
lieu pendant l'année 1865, dans la Commune de Molène.



Département du Finistère.

REGISTRE DES MARIAGES.

Le présent registre, contenant quatre
feuilles, premier et dernier compris, a été par nous, Auguste
François Jotin, Président du Tribunal Civil de
première Instance, séant à Brest, département du Finistère, signé,
chiffre et paraphé, pour servir à constater les mariages qui auront
lieu pendant l'année 1865, dans la Commune de Molène.

Brest, le 30th 4th 1865. Le Président,
Jotin

Gouffin Camé foly foly Le Maire
Gouffin

Le présent Registre des mariages a été par nous Clair-Félix de Molène,
Maire de Molène, signé et paraphé.



Le Maire
Suicom

Le Maire des deux communes de Molène et de Brest,
le 30th 4th 1865, a été par nous, Auguste
François Jotin, Président du Tribunal Civil de
première Instance, séant à Brest, département du Finistère, signé,
chiffre et paraphé, pour servir à constater les mariages qui auront
lieu pendant l'année 1865, dans la Commune de Molène.